

# Les amis d'Uzer.



## Sommaire :

- Le mot du Président.
- Info du Trésorier.
- Clin d'œil de la Secrétaire.
- Conseils d'un professionnel.
- Souvenons nous d'eux.
- Les anniversaires.
- Les adhérents, la cotisation les délais.
- Notre voyage en Italie.
- Le point sur la Covid 19.
- Notre AG en 2024.
- Notre future destination.
- AVIS.

## Le mot du Président.

Bonjour à tous,

voilà la fin d'année qui approche, je tenais à vous informer des dernières décisions retenues lors de notre dernier conseil d'administration du 2 octobre 2023.

Notre voyage en Italie s'est déroulé du 19 au 24 septembre 2023. 45 participants ont visité les lacs Italiens et Venise avec deux après-midi de libres. Beaucoup de photos et de souvenirs. Satisfaction générale et promesse de se retrouver l'année prochaine. Par contre la Covid 19 a su se rappeler à nous après le séjour mais heureusement sans aucune gravité.

Une solution est à l'étude pour récupérer les photos pour ceux qui seraient intéressés.

Comme vous avez pu en avoir connaissance la salle polyvalente d'Uzer a été fermée jusqu'à nouvel avis pour des raisons de sécurité et d'attente de subventions pour faire les travaux nécessaires à sa réouverture. La date est inconnue à ce jour.

J'ai trouvé un lieu de repli depuis le 1er septembre, au Restaurant La châtaigneraie à Uzer qui nous reçoit gracieusement pour certaines

activités (club des lundis après-midi).

Afin de remercier nos hôtes, j'ai proposé et je tenterai d'y organiser certaines activités soit sous couvert de notre association soit à titre privé.

C'est ainsi que nous y avons organisé notre loto le 16 octobre vous en avez reçu l'affiche par mail.

Compte tenu de ces informations, j'ai le regret de vous informer que le repas de la Saint Sylvestre en fin d'année se déroulera vraisemblablement à la Châtaigneraie à titre de clients. ( Nous ne pouvons en effet y organiser nous même le repas pris chez un traiteur comme à notre habitude ce qui serait des plus déplacé !).

Je vais avec intervention de notre association, tenter d'organiser quelque chose pour les personnes se trouvant seules en cette période de fêtes. Sous conditions : qu'elles en acceptent le principe et le tarif bien entendu. Je prendrai attache avec chacune et chacun des personnes qui répondent au critère détaillé plus haut. En fonction du nombre de places restantes je contacterai les personnes susceptibles d'être intéressées.

Notre repas traditionnellement organisé en novembre ne se fera pas. Il va être décalé au premier trimestre 2024. Nous offrant ainsi plus de possibilité d'accueil dans les restaurants ouverts de notre région à cette période. Je vous tiendrai informés en temps utile.

Notre prochaine assemblée générale devrait se dérouler début Janvier à la Châtaigneraie, renouvellement du CA, le montant de la cotisation y sera fixée et elle sera encaissée à l'issue de la réunion jusqu'à une date limite prédéfinie.

J'espère que pour la plupart d'entre vous la santé est au beau fixe et vous avoir parmi nous encore l'année prochaine.

Je vous souhaite dès à présent tous mes vœux pour ces fêtes de fin d'année.



Le Président Claude BERTRAND

## Info de notre trésorier.

Cette année, pour les adhérents des amis d'Uzer, l'association à pris en charge une partie des frais du voyage à hauteur de 1559€, soit 50€ par personne alors que la cotisation annuelle était de 14€.

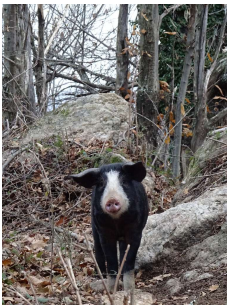
Amitiés à tous les adhérents

Le trésorier



Michel CREQUY

## Clin d'œil de notre secrétaire.



Lors d'une manifestation, DE FERME EN FERME « Nature et détente » à LA FERME DU CHAZALET, en Ardèche, sur La commune Chazeaux, au-dessus de Largentière et Rocher, à 12 Kms d'Aubenas et seulement 15 Kms d'Uzer soit à peu près 19 minutes sans embouteillage, j'ai découvert cet élevage de cochons de plein air, tous plus mignons les uns que les autres se baladant dans la forêt leur milieu naturel. Après quelques années passées grandissant au grand air et avec de la nourriture adéquate et naturelle, ces joyeux lurons nous permettent de les déguster, frais, fumés, en charcuterie maison élaborée par Charlotte Fleury, leur éleveuse qui les a suivis de leur naissance à nos assiettes.

Pour se rendre à la ferme, une fois à Chazeaux, suivre les panneaux « Miellerie du monteil » (que je vous recommande également pour savourer d'excellents miels naturels de toutes sortes), le bâtiment de la ferme est juste à côté, 85 chemin de Méjanages. Un grand parking est à disposition. Le parc à cochons est proche, sur la butte rocheuse surplombée d'un bois de châtaigniers et chênes.

Pour connaître ses produits, il existe plusieurs solutions :

Soit d'aller sur le site la ferme du Chazalet à Chazeaux, de vous inscrire pour recevoir les informations de la date des ventes et sur les produits qui y seront vendus et disponibles.

Pour information voici le calendrier prévu pour les derniers mois de l'année 2023. Vient se greffer à la vente de porc plusieurs producteurs où l'on peut trouver différents produits.

le petit marché de producteurs Chazeaux

oct-déc 2023

- viande
- miel
- légumes
- jus de pommes
- confiture
- escargots
- bière

parfois plus, parfois moins, mais toujours un café chaud et un blanc au frais

à la Ferme du Chazalet  
Rue de Méjanages - infos : fermeduchazalet@gmail.com 06 16 61 97 76

samedis  
10h30/midi

14 oct  
28 oct  
11 nov  
25 nov  
9 déc

et jeudi  
21 déc  
de 17h30 à 19h  
avec vin chaud !

## Vente directe de viande de porcs à la ferme du Chazalet

Si vous souhaitez recevoir un courriel toutes les 2 semaines vous annonçant la vente à venir et les produits qui seront disponibles, faites-en simplement la demande à cette adresse : [fermeduchazalet@gmail.com](mailto:fermeduchazalet@gmail.com)



Ce n'est qu'un petit aperçu, venez vous en rendre compte par vous-mêmes. Ils sont tous très sympathiques et joviales...

... **ET TOUT EST BON DANS LE COCHON !**

## Un conseil d'un professionnel ! Les dangers du monoxyde de carbone (co)

### Quels sont les symptômes ?

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il est donc important d'agir très vite :

**En cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).**

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation spécialisée.

### Comment éviter les intoxications dans mon logement ?

#### Avant chaque hiver :

- ▶ Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié : chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, cheminées, inserts, poêles,
- ▶ Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

#### Pendant tout l'hiver :

- ▶ Aérez votre logement
- ▶ Ne bouchez jamais les entrées d'air.
- ▶ Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant.

#### En période de grands froids :

- ▶ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- ▶ N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- ▶ Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service.

#### En cas de coupures d'électricité :

- ▶ Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos - Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

#### En période de redoux si vous disposez d'un appareil dans lequel il est possible de laisser couvrir le feu (ex : poêle au charbon) :

- ▶ Ne laissez pas couvrir le feu de votre poêle s'il est annoncé une période de redoux.

**Les dangers du monoxyde de carbone (CO)**

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**

www.prevention-maison.fr

Santé publique France



Denis BONNAUD

## Souvenons nous :

Madame ROUSSEL Alice dt  
LAURAC en VIVARAIS 07.



Madame Juliette AUZEIL  
née AUGIER dt LARGEN-  
TIERE 07.



Madame Eliette DUPRE Dt  
UZER 07.



## Les anniversaires.

Au cours de l'année les anniversaires sont d'excellentes occasions de garder le contact entre nous par l'intermédiaire d'un simple petit mot adressé à chaque d'entre vous à la date prévue par le Président.



## Les adhérents, les cotisations .

Au 10 juillet 2023, nous sommes **89** adhérents dont **34** Uzérois à jour de leur cotisation annuelle.

Pour cause de déménagements, santé et autres raisons personnelles certains(es) n'ont pas renouvelé leur adhésion.

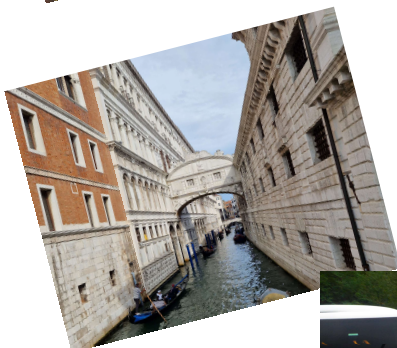
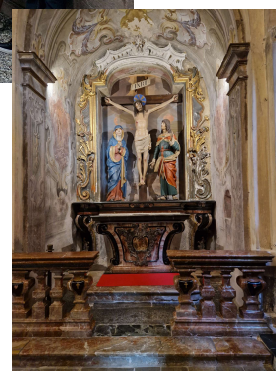
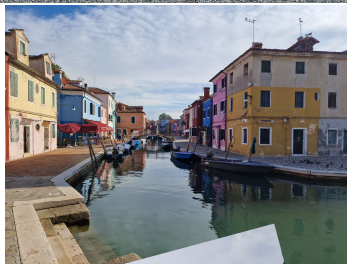
Continuons à nous protéger.

En ce qui concerne la cotisation elle sera fixée lors de notre prochaine assemblée générale.

La date limite d'adhésion est fixée à fin février.

## Voyage Italie du 19 au 24 septembre 2023

C'est au petit matin que 45 participants des Amis d'Uzer ont pris la route en direction de l'Italie avec les cars ARSAC de Lavilledieu pour leur voyage annuel qui s'est déroulé du 19 au 24 septembre 2023. Les lacs italiens et Venise étaient au programme. Le Lac Majeur, Omégna, les Îles Borromées, le lac d'Orta, Vérone et ses amants, Venise, Punta Sabbioni, Murano, Burano ont été visités pour la plus grande joie des voyageurs. Dégustation des plats italiens traditionnels à chaque repas. Beaucoup de souvenirs achetés. Bien entendu de nombreuses photos ont été ramenées. Malgré une prévision météo des plus triste au départ, le beau temps a été de la partie et tout le monde a pu apprécier ce changement. Un apéritif a été offert par l'organisateur (Claude) au cours d'une étape. Bonne humeur et jovialité ont été le maître mot durant ce voyage. Beaucoup ont promis de se retrouver l'année prochaine.



## Le point de situation sur la Covid 19.

Alors que la nouvelle campagne de rappel a été avancée au 2 octobre du fait d'une recrudescence de cas de Covid-19, l'Assurance maladie rappelle les bonnes pratiques en matière de gestes barrières, d'isolement, d'arrêts de travail et d'utilisation des tests. Service-Public.fr fait le point pour vous.

### **Quand faire un test ?**

Vous ressentez des symptômes évocateurs de la Covid-19 ? Il est recommandé de faire un test de dépistage antigénique ou un test RT-PCR et de contacter son médecin traitant si le test est positif.

Il est également important de prévenir toutes les personnes que vous avez côtoyées :  
personnes côtoyées dans les 48 heures avant l'apparition des symptômes ;  
ou dans les 7 jours avant le test positif en l'absence de symptôme.

**Rappel** : depuis le 1er mars 2023, les modalités de prise en charge des tests de dépistage (antigénique, PCR et sérologiques) ont changé :

### **Isolement et gestes barrières**

Depuis le 1er février 2023, l'isolement systématique pour les personnes testées positives n'est plus obligatoire et l'Assurance maladie ne contacte plus les personnes testées positives ni leurs cas contact dans le cadre du contact tracing.

Comme pour toute maladie à infection respiratoire aiguë, il est néanmoins fortement recommandé aux personnes testées positives de s'isoler et d'éviter le contact avec les personnes fragiles ; ainsi qu'aux personnes ayant été exposées à une personne contagieuse.

### **Il convient également de maintenir le respect des gestes barrières :**

- se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydroalcoolique ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter ;
- éviter de se toucher le visage ;
- respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres ;
- saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades ;
- porter un masque de protection maximale (un masque chirurgical ou un masque FFP2) ;
- limiter au maximum les contacts ;
- aérer chaque pièce le plus souvent possible, au minimum 10 minutes toutes les heures.

Retrouvez les recommandations sanitaires générales du ministère de la Santé dans le cadre de la lutte contre les maladies respiratoires hivernales et la Covid-19.

### **Et sur le lieu de travail ?**

Le protocole sanitaire en entreprise a pris fin en mars 2022. Le port du masque et la distanciation sociale ne sont plus obligatoires ; le respect des règles d'hygiène (lavage des mains, nettoyage des surfaces et aération des locaux) reste recommandé.

### **Le télétravail n'est plus obligatoire mais reste recommandé.**

Un guide des mesures de prévention des risques de contamination à la Covid-19 Guide repère des mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 [application/pdf - 111.0 KB]remplace le protocole national en entreprise.

### **Arrêt de travail**

En cas de test positif, et si votre état de santé ne vous permet pas de travailler (y compris à distance), vous devez appeler votre médecin pour une consultation en présentiel ou en téléconsultation. Il pourra vous prescrire un arrêt de travail le cas échéant. Le praticien évalue l'importance de vos symptômes et peut assurer le suivi de votre état.

**Rappel** : depuis le 1er février 2023, le dispositif d'indemnisation dérogatoire des arrêts de travail (sans délai de carence) n'existe plus. Seul votre médecin peut vous prescrire un arrêt de travail à transmettre selon les règles habituelles à votre employeur.

À noter : les personnes ayant contracté la Covid-19 dans le cadre de leur activité professionnelle peuvent bénéficier d'une reconnaissance spécifique en maladie professionnelle : pour en savoir plus.

### **Quel traitement ?**

Si vous êtes majeur et que vous avez un risque élevé de développer une forme grave de la maladie, votre médecin peut vous prescrire un traitement antiviral par voie orale délivré en pharmacie. Ce traitement doit démarrer avant le 5<sup>e</sup> jour des symptômes. Il peut vous être proposé même si vous avez été vacciné contre la Covid-19.

**À noter** : pour surveiller son état de santé, il est conseillé de prendre sa température 2 fois par jour.

Il faut contacter son médecin traitant en cas d'évolution des symptômes, de symptômes inhabituels, en cas de doute sur un traitement ou pour tout autre problème de santé. En cas de difficultés à respirer, il faut appeler immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

### **Que faire en cas de contact avec une personne ayant la Covid-19 ?**

Pour vous protéger et protéger les autres, si vous avez côtoyé une personne malade, il est recommandé de suivre certaines consignes sanitaires afin de rompre les chaînes de transmission de la maladie :

respecter les gestes barrières ;  
porter un masque ;  
éviter le contact avec les personnes fragiles et à risque ;  
réaliser un test de dépistage antigénique ou PCR en cas d'apparition de symptômes.

Si votre test de dépistage est négatif, il vous est recommandé de surveiller l'éventuelle apparition de symptômes et de réaliser un test le cas échéant. Si la personne cas contact est un enfant de moins de 12 ans, les consignes à respecter sont identiques à celles des adultes.

**Rappel** : la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 a mis fin aux régimes d'exception pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Elle prévoit notamment l'arrêt du traitement des données personnelles issues du système d'information du dépistage (SI-DEP) basé sur les résultats de tests PCR et tests antigéniques.

### **Textes de loi et références**

Loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19 (1)

## Notre assemblée générale 2024

### Renouvellement du conseil d'administration et du bureau.

Elle se tiendra vraisemblablement à la Châtaigneraie d'Uzer.

Seuls les adhérents y participeront et voteront. La convocation sera transmise.

Si vous voulez entrer au conseil d'administration faites vous connaître.



## Loto du 16 octobre

C'est le Lundi 16 Octobre dans l'après midi à La Chataigneraie d'Uzer que s'est tenu le traditionnel Loto des Amis d'Uzer.

31 personnes étaient présentes et ont pu acheter des cartons et des tickets de Tombola. Un goûter a été offert par les organisateurs. L'ensemble des 7 quines se sont vu attribuées des bons d'achats d'une valeur de 20 euros et des lots remis par certains commerçants.

Les 7 cartons pleins eux des bons d'achats d'une valeur de 25 euros et un livre. Le gros lot a été récompensé par un appareil sodastream d'une valeur de 70 euros et un bon d'achat de 12 euros de charcuterie. La Partie debout une tente automatique.

Les gagnants ont été ravis de cette après midi récréative. Le Président de l'association en a profité pour faire le point sur les projets et les conditions d'accueil et remercier les participants et féliciter les deux organisatrices Nicole et Danièle d'Uzer

### Les gagnants :

Des quines : VIDAL-AYMES-OGIER-BUREL-BERIDOT-LECOSSOIS

Des cartons pleins ; LECOSSOIS (2)-ALLIGNOL-KAZIMIERSKI-

HERNADEZ (2)-LASERAZ.

Du gros Lot : BUREL

Tombola : AUBERT-FAUQUE

Bravo à eux



## AVIS

Ce bulletin est établi pour garder le contact entre nous. J'espère qu'il répondra à votre curiosité et sera apprécié.

Si vous avez une idée d'un article pour le prochain n'hésitez pas à vous faire connaître.

**Ce bulletin est destiné uniquement aux membres de notre association et n'a pas vocation à être distribué ni jeté sur la voie publique!**